Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260423-2026_27-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- ~~Mme Muriel BIHOUÉE~~ – M. Gilles MAUGAIN –Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. ~~Erwan CARISSAN~~ – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – ~~Mme Mélanie GUEHENNEUC~~ – Mme Mathilde HERVE

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Absent excusé : Muriel BIHOUEE- Erwan CARISSAN- Mélanie GUEHENNEUC

Procuration :

Muriel BIHOUEE qui a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Erwan CARISSAN qui a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC qui a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Secrétaire de séance : Mr Gilles MAUGAIN

Délibération N° 2026-27

Participation financière : prévoyance

La participation financière pour la prévoyance est obligatoire pour une commune, avec un minima de 7€ par mois et par agent.

Pour Gomené, il est proposé une participation financière à hauteur de 15€ par mois et par agent sous condition que le contrat de prévoyance soit labellisé.

Pour bénéficier de cette participation, l'agent devra obligatoirement fournir au secrétaire de mairie un justificatif d'adhésion à un contrat de prévoyance labellisé.

Ce document sera à fournir chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la participation financière pour la prévoyance
- **FIXE** le montant à 15€ par agent et par mois, sous justificatif d'un contrat labellisé à partir du 1er mai 2026
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE

MAIRIE DE GOMENE (22230) (CÔTES D'ARMOR)

Gilles MAUGAIN